



CONDITIONS GENERALES

Obligations du propriétaire

Le propriétaire devra être majeur, les conducteurs mineurs devront être accompagnés d'une personne majeure. Le propriétaire s'engage à présenter un chien identifié, à jour de ces vaccinations (maladie de Carré, Parvovirose, Hépatite de Rubarth et Leptospirose, et anti-parasité (externe et interne). Il s'engage à présenter le carnet de santé et la carte d'identification du chien lors de la 1ère séance et fournir une copie du carnet de santé. Le propriétaire doit être garanti en Responsabilité Civile pour son chien par un contrat en cours de validité.

Règlement des prestations

My4pattes-sitting informe que le propriétaire devra régler le bilan comportemental (40€) à la fin de celui-ci puis la totalité du forfait d'éducation à la fin de la première séance d'éducation réalisée.

Un échéancier de paiement pourra être mis en place.

Céline Roussarie est la seule gérante de My4pattes-sitting, ce qui implique que pour les paiements par chèque, le client devra uniquement les libeller avec cet ordre.

Consignes de sécurité lors des séances d'éducation canine

Le propriétaire doit tenir son chien en laisse et ne pas le lâcher sans l'accord de l'éducateur.

Il est interdit de pénétrer sur le terrain sans l'accord de l'éducateur pour des questions de sécurité évidentes.

Le propriétaire doit avoir son propre matériel de travail, adapté aux besoins et aux caractéristiques du chien (laisse, collier, longe, friandises, jouet). Pour les chiens catégorisés et/ou potentiellement dangereux et/ou agressif, la muselière est obligatoire. Si de telles obligations ne sont pas respectées, my4pattes-sitting ne pourra pas réaliser la séance, elle sera néanmoins considérée comme due par le propriétaire dans la mesure où les consignes de sécurité lui ont été indiquées.

Le propriétaire se doit de laisser les lieux propres après les séances, il se doit d'avoir sur lui des sacs à déjections en extérieur et d'utiliser la pelle mise à disposition sur le terrain. Aucun coup à l'encontre du chien ne sera toléré, ni aucune autre forme de violence. Il est strictement interdit de s'approcher d'un autre chien que le vôtre sans l'accord de l'éducateur.

Annulation d'une séance

En cas de force majeure, my4pattes-sitting se réserve le droit de reporter à une date ultérieure la séance et de prévenir le propriétaire le plus tôt possible. En cas d'empêchement, le client s'engage à prévenir 48 heures à l'avance l'éducateur. Si tel n'est pas le cas, la séance sera due et majorée de 10€.

Le propriétaire s'engage à réaliser l'ensemble des séances d'éducation prévues dans son forfait dans un délai maximal de 12 mois à compter de la date de signature de ce contrat. Toute séance non utilisée dans ce délai sera considérée comme perdue et ne pourra de ce fait ni être remplacée ni être remboursée.

Si le propriétaire ne réalise pas de séance dans un délai de 6 mois à compter de la dernière réalisée (du fait du propriétaire), my4pattes-sitting informera ce dernier que le contrat sera caduc de plein droit, sans possibilité de remboursement du forfait.

Responsabilité

My4pattes-sitting informe que pour garantir les progrès du binôme maître chien, le forfait d'éducation doit être entièrement réalisé. Les séances doivent être espacées au mieux de 15 jours. Durant ce délai, le propriétaire se devra de réaliser les missions confiées et d'informer l'éducateur en cas de difficulté dans l'exécution de ces dernières.

Les résultats des prestations proposées sont à l'implication du propriétaire à mettre en oeuvre le programme d'éducation, mais également aux réactions propres du chien. Les prestations ne sont donc soumises qu'à une simple obligation de moyens et non à une obligation de résultat.

My4pattes-sitting ne pourra être tenue responsable de blessures occasionnées sur ou par le chien, l'animal restant en permanence sous la garde et la détention de son propriétaire, présent lors de chaque séance.

Autorisation droit à l'image

Le propriétaire qui ne souhaite pas que l'image de son chien soit utilisée par la société my4pattes-sitting à des fins de communication, se doit de le manifester avant la signature du contrat, et ce, de manière écrite. Sans restriction écrite, l'autorisation sera considérée comme tacitement acceptée. Cette autorisation est à titre exclusif, gracieux et sans limite de durée.

Cas de rupture de contrat

Le ou les signataires de ce contrat ont huit jours pour dénoncer celui-ci à dater du jour de la signature en envoyant un courrier recommandé avec accusé de réception au siège de My4pattes-sitting. En revanche, tout contrat commencé pendant ou après ce délai est entièrement dû, aucun remboursement ne sera effectué.

My4pattes-sitting se réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute prestation en cas de:

- Non-paiement d'une échéance

- Non-respect des conditions d'exécution du contrat ou des consignes de sécurité
- En cas de maladie et/ ou de risques de contagion de l'animal.
- En cas de périodes de chaleur d'un chien femelle
- Si le propriétaire fait preuve de brutalité et de violence sur son chien ou manque de respect envers l'éducateur ou l'environnement, utilise des méthodes d'éducation contraire à ce que dispense l'éducateur.

Les conditions de travail

- Il est exclu toutes pratiques d'éducation portant atteinte l'intégrité du chien, que ce soit physiques ou psychologiques
- Les cours d'éducation seront maintenus en cas d'intempéries sauf cas de force majeure.
- My4 pattes-sitting se tient à votre écoute du Lundi au Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00. En dehors de ces horaires d'ouverture, my4pattes-sitting ne garantie plus la permanence téléphonique et les réponses par voie écrite.

Signature du client :



MY 4PATTES-SITTING
6 Impasse du Puits 87920 Condat sur Vienne
06.89.38.52.75
my4pattessitting@gmail.com
SIRET: 901 783 803 00017
APE / 9609Z

